

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019
L'Officiel n° 13
Du 15 Novembre 2018

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football
BP 1037 - 7 Rue Haute
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION

BO N° 13 du 15 novembre 2018

Président : M LACOUR

Présents Mme ROYER -Mrs AKLI - BERTI – BONHOMME- BONNET –BOUDET– BOUTIE - DRIF-
GIBERT - GRILLE- JORGE - MANI- PETROSINO - PITIE - RONTES – VALET–ZAMO

Assistent à la réunion : M. ROQUE- TRASTET-

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BOUSQUET – GERARD– ROGER- BEAUBOIS–DURANTE MALVY
Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° 12 du 08 novembre 2018

COMMISSION DES ARBITRES DU DISTRICT DE L'AUDE RECTIFICATIF

Suite à une erreur administrative veuillez trouver ci-dessous la commission des arbitres rectifiée

COMMISSION DES ARBITRES	BOUTIE	YVES
COMMISSION DES ARBITRES	MARTY	ROMAIN
COMMISSION DES ARBITRES	DURANTE MALVY	FABIEN
COMMISSION DES ARBITRES	FABRE	PIERRE
COMMISSION DES ARBITRES	JORGE	JOSEPH
COMMISSION DES ARBITRES	LARUELLE	JEAN MARC
COMMISSION DES ARBITRES	LIGONNET	RAYMOND
COMMISSION DES ARBITRES	LOCUTURA	AMIRA
COMMISSION DES ARBITRES	MANI	MOHAMED
COMMISSION DES ARBITRES	MOCHE	FRANCOIS
COMMISSION DES ARBITRES	VILAIN	GREGORY
COMMISSION DES ARBITRES	ZAMO	JEAN PIERRE

TIRAGE du 1/8ème DE FINALE DE LA COUPE LOPEZ

Le tirage du 8ème de finale de la coupe Lopez aura lieu le jeudi 22 Novembre 2018 à 18 heures 30 au siège du district de l'Aude de football.
Les clubs concernés peuvent participer.

A L'ATTENTION DES CLUBS

En raison des prévisions de perturbations suite aux manifestations prévues le samedi 17 novembre 2018, toutes les rencontres de foot animation, jeunes à 11, féminines et séniors prévues ce jour-là sont reportées.

Lire les dates de report dans les rubriques concernées.

Les documents concernant l'assemblée générale du district le 1 décembre 2018 à 8 h 30 à CAZILHAC, sont adressés au clubs par courrier électronique vendredi 16 Novembre 2018.
Merci de bien vouloir vider vos boites afin que les dossiers soient bien reçus par leurs destinataires
La non- réception des documents ne pourront pas être pris en compte en cas de litige.

Rappel

Nous vous rappelons que le secrétariat est parfois amené à effectuer des changements sur la programmation des rencontres (forfaits, lieux, horaires, etc...) jusqu'au vendredi inclus.

Les clubs doivent impérativement consulter le site du District le vendredi soir après 18h.

OPERATION FOOTBALL SOLIDAIRE

Suite aux informations fournies au BO 12, Le district va mettre en action une tombola au profit des clubs sinistrés et des familles sinistrées.

Les carnets seront remis à l'assemblée générale. La date de clôture sera communiquée ultérieurement

D'ores et déjà, des clubs et districts nous ont fait parvenir leurs dons sous forme de maillots dédicacés de joueurs (ses) - (Toulouse – Nice – Monaco – Béziers – équipes de France – etc...) plus d'autres produits en cours d'acheminement (objets, écharpes – ballons etc...)

Nous comptons sur la solidarité des clubs.

LOTO DE LA COMMISSION D'ENTRAIDE

Le loto de la commission d'entraide se déroulera le **mardi 04 décembre 2018 à 21h PEZENS.**

DEMANDE D'ORGANISATION DE TOURNOI

FC Clape Méditerranée

Le comité de direction émet un avis favorable à la demande d'organisation de tournois :

Mercredi 1^{er} Mai 2018 : catégories U8 – U9 féminines.

Samedi 4 Mai 2018 : catégories U6 - U7.

Dimanche 5 Mai 2018 : catégories U10 - U11.

Mercredi 8 Mai 2018 : catégories U12 – U 13.

Le secrétaire général

COMMISSION D'APPEL STATUTS ET REGLEMENTS

PV N° 13 du 15 Novembre 2018

Président : Mr GIBERT

Présents : Mr BONHOMME- VILAIN

FC ST NAZAIRE

Appel du FC ST NAZAIRE d'une décision de la commission statuts de l'arbitrage parue au BO N° 45 du 27 juin 2018 concernant la situation d'un arbitre du club qui l'empêche de représenter le club pour la saison 2018-2019.

Appel non recevable car hors délai.

Dont Rejet.

Il lui appartient s'il le juge nécessaire de faire appel devant la commission compétente de la Ligue d'Occitanie.

Les décisions de la commission d'appel des statuts et règlement, sont susceptibles d'appel dans un délai de sept (7) jours, conformément aux dispositions de l'art. 190 des R.G.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délais de 2 mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions de l'article 191 V de la loi 84 610 du 16 juillet 1984 modifié.

Le Président,

GIBERT, Francis



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 13 DU 15/11/2018

Présents : Mrs VALET - LOPEZ – RONTES – GRILLE- DRIF

COUPE PLATEAU U13 du 10/11/18

Vu la programmation des rencontres

Les rencontres

Armissan / US du Minervois

UF Lézignan / UFC Narbonne

Ces rencontres seront reprogrammées

Transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation

PAMIERS / CEPAF (LUZENAC) U15 du 10/11/2018

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par courriel en date du 13/11/2018 par le club de Luzenac

Les réserves sont recevables

Considérant les articles 89 et 151 des RG de la 3F

Après vérification et contrôle

Les joueurs de l'équipe de Pamiers sont licenciés et qualifiés pour cette rencontre, pour le nombre de mutés l'équipe en a aligné 8 au lieu de 6 autorisés.

Jugeant en premier ressort

Les réserves formulées sont fondées

PAMIERS 0 (0 pt) / CEPAF 3 (3 pts)

Les droits de confirmations sont à la charge du club de PAMIERS

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

LE COUGAING / NAUROUZE LAB
D4 poule A du 11/11/18

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FC de la Naurouze n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe de Naurouze

Le Cougaing 03 (4pts) / Naurouze Lab -00 (0pt)

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de Naurouze

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

US DE VILLASAVARY / ASC DES ILES
D5 du 11/11/18

Vu la programmation de la rencontre

Vu Le courriel du club de l'US de Villasavary

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du FC de l'US de Villasavary n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

Donne match perdu par forfait à l'équipe de l'US de Villasavary

US de Villasavary 00 (0pt) / ASC des Iles -03 (4pts)

Pas de frais d'arbitrage

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

NARBONNE UFC / AJS BAGES
D4 poule B du 11/11/18

Vu la programmation des rencontres

Enquête en cour pour non transmission de la FMI

ENTENTE COURSERANS / CEPAF
U17 poule A du 10/11/18

Vu la programmation des rencontres

Enquête en cour pour non transmission de la FMI

PAMIERIS / CEPAF
U15 poule A du 10/11/18

Vu la programmation des rencontres

Enquête en cour pour non transmission de la FMI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

COMMISSION DES ARBITRES

PV N° 13 du 15 novembre 2018

Bureau de CDA

Président: M. DURANTE MALVY, Fabien

Présents : Ms. Joseph JORGE- Pierre ZAMO

FORMATION CANDIDATS ARBITRES

Une nouvelle session de candidats à l'arbitrage est prévue courant janvier 2019 sous forme d'externat sur 2 week-end.

Toute personne désirant candidater doit se rapprocher du secrétariat du district afin de retourner le formulaire d'inscription qui doit être validé par le club d'appartenance.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **15 décembre 2018**.

Suivant le nombre de candidats cette formation pourrait avoir lieu au centre de CASTELMAUROU (31).

Le Président de la Commission

COMMISSION SENIORS

PV N° 13 du 15 novembre 2018

Présents : Ms BOUSQUET- RONTES-DRIF

RATTRAPAGE LE 18 NOVEMBRE 2018

CHAMPIONNAT

D5 SOUILHE 2 – ATLAS LEZIGNAN

FORFAITS LE 11/11/2018

DEP 4 POULE A

NAUROUZE LABASTIDE 4 3^E Forfait amende 84€

Vu ce 3^e forfait, NAUROUZE LABASTIDE 4 est déclaré forfait général. Les clubs de la poule sont priés d'en prendre note.

DEP 5

VILLASAVARY2 1^E Forfait amende 42€

COUPE LOPEZ

Le tirage au sort des 1/8 de finale de la Coupe LOPEZ se fera au district le **jeudi 22/11/2018 à 18h30**. Les clubs qualifiés sont invités à participer

Le président de la commission

COMMISSION TECHNIQUE

BO N°13 du 15 novembre 2018

PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL

Détection U14

SECTEUR OUEST – 1^{er} Rassemblement

La Commission Technique a organisé ce mercredi Mercredi 14 novembre 2018 au Stade Municipal de Villegly

Les joueurs suivant ont pris part à cette détection :

- **GFC** : CARVALHO GOMES Cristofe, CLAIREFOND Matthieu, FAURY Basptiste, BONNET Théo, DELBAL MARDIROSSIAN Lucas, LOGEAI Clément, RAHJI Sayfedine, TOHA Mathis.
- **GF Piège-Lauragais-Malepère** : CASAS MARTINEZ Léo, ARNOULT Mathéo, BUDZINSKI Basptiste, LACOGNE Louis, ZOUAOUI Acil.
- **Entente 3S** : MOZER Mathieu, LOPEZ Baptiste, MARECHAL Noah, GAROUSTE Landry, LAURIOL Johan, CASALS Jonathan, BLANCHARD Jules.
- **CO Castelnaudary** : PADILLA Mathias, GASPARWICZS Fabian, JACOBS Enzo, BODEREAU CEBRIAN Joan, JRHINAT Walid, LEZINA Valentin, AUGUSTE Anthony, GRINDEL Sacha, SUMERA Léo.

L'encadrement technique était assuré par Messieurs ROQUE (CDFA), ESCALIER, MARTINEZ.



SECTEUR OUEST – 2^{ème} Rassemblement

La Commission organisera la deuxième détection du secteur ouest des U14 le

Mercredi 21 novembre 2018 à 14h00 PRECISES,

Au Stade Aimé Amiel d'Arzens

(Rue du Jeu du Mail – 11290 ARZENS)

- **FC Chalabre** : RODRIGUES Romain, DUPORGE Mathias, MARCEROU Mathieu, OLIVERA Damien.
- **FC Le Cougaign** : BONNEL Nathan, ICHIZA Axel, CANCIAN Quentin.
- **Entente Grand Malepère** : NOGER Dorian, FABRIER Hugo, TADJENANENT Joan, EL ATMANI Wail, ETTAHIRI Yassine, GARCIA Adriano.
- **US Conques** : CAVERIVIERE Vincent, RIPOLL Lylian, CLOAREC Lilian, PEREZ Leny, SANTOS DA SILVA Diego, BEME Maurice, BENSALÉM Yanniss, MASSON Pierre, PITIE Yohan, HERNANDEZ Mathis.
- **FA Carcassonne** : RIDOI Mansoibou, AMASKOUR Marwan, BALESTRA Paul, CABANAS Adam, BAMMOU Bilal, BEKA Calvin, EL YAAKOUBI Mohamed, JOUHIER Jefferson, LANAU Ethan, RABHI Medhi, DANGUIRE Kenzi.
- **Entente 3S** : FAVRE Louis.
- **GF Piège-Lauragais-Malepère** : MEJEAN Sacha, BOULANGER Kévin.
- **Limoux Pieusse FC** : SANCHEZ Eneko, TRICOIRE Baptiste, DIAS Joris, NEVES LOPES Kevin, SANTIAGO Damien, PEVERE ZAVATTIN Vincent.



FORMATION DES EDUCATEURS

Planning prévisionnel – Saison 2018 / 2019 (modifié)

PLANNING PREVISIONNEL DES FORMATIONS DES EDUCATEURS - SAISON 2018/2019											
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN		
1 S	1 L	1 Toussaint	1 S	1 Jour de l'An	1 Mod.Santé	1 V	1 L	1 Fête Travail	1 S		
2 D	2 M	2 V	2 D	2 Me	2 S	2 S	2	2 J	2 D		
3 L	3 Me	3 S	3 L	3 J	3 D	3 D	3	3 V	3 L		
4 M	4 J	4 D	4	4 Module U9	4 L	4 L	4	4 S	4 M		
5 Me	5 V	5 L	5	5 Module U9	5 Mod.Sécurité	5 M	5	5 D	5 Me		
6 J	6 S	6 M	6	6 Module U9	6 Mod.Sécurité	6 Me	6 S	6 L	6 J		
7 V	7 D	7 Me	7	7 L	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V		
8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 V	8 L	8 Armistice	8 S		
9 D	9 M	9 V	9 D	9 Me	9 S	9 S	9 M	9 J	9 Pentecôte		
10 L	10 Me	10 S	10 L	10 CFF4	10 D	10 D	10 Me	10 V	10 Pentecôte		
11 M	11 J	11 Armistice	11 M	11 Module U9 CFF4	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M		
12 Me	12 V	12 L	12 Me	12 Module U9 CFF4	12 Mod.Sécurité	12 M	12 V	12 D	12 Me		
13 J	13 S	13 M	13 J	13 Module U9	13 Mod.Sécurité	13 Me	13 S	13 L	13 J		
14 V	14 D	14 Me	14 V	14 L	14	14 J	14 D	14	14 V		
15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 S	15 V	15 L	15	15 S		
16 D	16 M	16 V	16 D	16 Me	16 S	16 S	16 M	16	16 D		
17 L	17 Me	17 S	17 L	17 CFF4	17 D	17 D	17 Me	17	17 L		
18 M	18 J	18 D	18 M	18 Module U11 CFF4	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M		
19 Me	19 Module U13	19 L	19 Me	19 Module U11 CFF4	19 M	19 Arbitrage	19 V	19 D	19 Me		
20 J	20 Module U7 Module U13	20 M	20 J	20 Module U11	20 Me	20 Arbitrage	20 S	20 L	20 J		
21 V	21 Module U13	21 Me	21 V	21 L	21 J	21 Arbitrage	21 Pâques	21 M	21 Mod.Seniors		
22 S	22 L	22 J	22 Module U7	22 M	22 V	22 Arbitrage	22 Pâques	22 Me	22 Mod.Seniors		
23 D	23 Module U15	23 V	23 D	23 Me	23 S	23 S	23 M	23 J	23 Mod.Seniors		
24 L	24 Module U15	24 S	24 L	24 J	24 D	24 D	24 Me	24 V	24 L		
25 M	25 Mod.U17/U19	25 D	25 Noël	25 Module U11	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M		
26 Me	26 Mod.U17/U19	26 L	26 Me	26 Module U11	26 M	26 M	26 V	26 D	26 Me		
27 J	27 Module U7	27 M	27 J	27 Module U11	27 Me	27 Me	27 S	27 L	27 J		
28 V	28 D	28 J	28 V	28 L	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V		
29 S	29 L	29 J	29 S	29 Mod.Santé	29	29 V	29 L	29 Me	29 S		
30 D	30 M	30 V	30 D	30 Mod.Santé	30	30 S	30 M	30 Ascension	30 D		
31 Me	31	31 L	31	31 Mod.Santé	31	31 D	31 V	31	31		

Le District de l'Aude et la Ligue de Football d'Occitanie organiseront une session de formation du Module U13 au Stade Municipal à Capendu (Rue de la République – 11700 CAPENDU) :

- le mardi 4 décembre 2018 de 18h30 à 22h30,
- le mercredi 5 décembre 2018 de 18h30 à 22h30,
- le jeudi 6 décembre 2018 de 18h30 à 22h30,
- le vendredi 7 décembre 2018 de 18h30 à 22h30.



Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Trois types de bons de formation sont disponibles en libre téléchargement ci-dessous :

BON FORMATION ARBITRES

D'un montant de 25 € utilisable dans le cadre d'une formation initiale d'arbitre dans toutes les Ligues et Districts dispensant cette formation et dans la limite d'un bon par an et par stagiaire.

BON FORMATION DIRIGEANTS

D'un montant de 25 € utilisables pour tous modules du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants.

BON FORMATION EDUCATEURS

D'un montant de 25 € utilisables dans la limite de deux bons par personne et par saison (un bon maximum par module) pour tous modules de 16h ou moins, des CFF1 à 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations de recyclages de niveau 3 et 4.

OBJECTIF = 1 ÉDUCATEUR PAR ÉQUIPE

Les inscriptions se font sur le site du District.



[CLIQUER ICI POUR S'INSCRIRE](#)

COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 15 novembre 2018

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Présents : M.MANI, BONNET, AKLI

➤ Courriers

Reçu du CO CASTELNAUDARY désirant que leur équipe U15 district intègre la poule D1 pour le championnat 2^{ème} phase, la commission a le regret de rejeter cette requête pour la raison suivante : seul les critères sportives sont prises en considération à savoir qu'à la fin de 1^{ère} phase peuvent accéder les premiers de chaque poules et les deux meilleurs deuxième de toutes les poules (voir règlement interdistrict saison 2018/2019)

INFORMATION COUPE DE L'AUDE

Toutes les rencontres de coupe de l'Aude U17 et U15 concernant les clubs évoluant en championnat de Ligue se joueront en semaine. Les clubs concernés sont avisés de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que ces rencontres soient jouées.

Si aucune réponse des clubs concernés la commission programmera ces rencontres le mercredi 12 décembre tout club ne pouvant jouer à cette date aura match perdu. Aucune autre date après le 12 décembre ne sera retenue.

Rencontres concernées en U17 :

F.U. NARBONNE 1 / CONQUES US 1

CASTELNAUDARY 2 / CUXAC D'AUDE

CONQUES US 2 / F.C BRIOLET 1

CARCASSONNE FAC 1 / F.C CORBIERES MEDIT

CARCASSONNE FAC 2 / CASTELNAUDARY 1

TRAPEL PENNAUTIER ou ST NAZAIRE / PIEGE LAURAGAIS MALEPERE

(Piège en coupe Ligue le 2 décembre)

Rencontres concernées en U15 :

CONQUES US 1 / GFC 2

PIEGE LAURAGAIS MALEPERE / CASTELNAUDARY 1

F.U. NARBONNE 1 / CASTELNAUDARY 2

INFORMATION AUX CLUBS DE L'ARIÈGE

Toute correspondance concernant les catégories U17 et U15 doit parvenir au secrétariat du District de l'Aude gestionnaire du championnat interdistrict.

Coordonnées Secrétariat du District :

☎ : 04.68.47.39.60

Courriel : secretariat@aude.fff.fr

Président Commission des jeunes :

MANI Mohamed : 06.99.84.09.96

Membres Commission des jeunes :

BONNET Philippe : 06.09.04.76.77

AKLI Amar : 06.76.82.01.65

RAPPEL REGLEMENT CHAMPIONNAT INTERDISTRICT

Le règlement de la compétition interdistrict de la saison 2018/2019 prévoit.

En cas d'égalité de points, le classement des clubs est établi de la façon suivante :

- 1) En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, il est tenu compte en premier lieu des points obtenus lors des matches joués entre les équipes ex aequo étant entendu qu'une équipe ayant match « perdu par forfait ou pénalité » dans l'une de ces rencontres est classée immédiatement après son ou ses adversaires à égalité avec elle
- 2) En cas d'égalité de point dans le classement des matches joués entre les équipes ex aequo, elles seront départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elle aux cours des matches qui les ont opposés
- 3) En cas d'égalité de différence de buts entre les équipes ayant le même nombre de points, on retient celle calculée sur tous le matches
- 4) En cas égalité de différence de but sur tous les matches, on retiendra en premier lieu l'équipe qui a marqué le plus grand nombre de but
- 5) En cas d'égalité de buts marqués sur tous les matches, on retiendra en premier lieu l'équipe qui en aura encaissé le moins
- 6) Du club le plus anciennement affilié à le F.F.F

Lors de la première phase, afin de départager des équipes figurant à la même place dans des poules différentes, la commission procédera de la façon suivante :

- 1) Il sera tenu compte du rapport entre le nombre de points obtenus et le nombre de matches joués
- 2) En cas de nouvelle égalité, de la différence entre le nombre de buts marqués et encaissés divisée par le nombre matches joués
- 3) En cas de nouvelle égalité, de la plus grand moyenne de buts marqués par match
- 4) En cas de nouvelle égalité, de la plus petite moyenne de buts encaissés par match
- 5) En cas de nouvelle égalité, du club le plus anciennement affilié à le F.F.F.

CHAMPIONNAT 2^{ème} PHASE U17

Suite à certains aléas matchs non joués en U17 poule C et D qui peuvent avoir des incidents pour la montée en poule D1.

La commission pourrait-être obligée de retarder le début des compétitions du championnat 2^{ème} phase.

Les poules et les calendriers seront divulgués après que les rencontres cités précédemment soient jouées.

CHAMPIONNAT 2^{ème} PHASE U15

Il a été décidé lors des réunions d'avant saison à BRAM et NARBONNE que les premiers de chaque poule ainsi que les 2 meilleurs deuxième de toutes les poules montent en poule D1.

Poule D1
PIEGE LAURAGAIS MALEPERE
GFC 1
CARCASSONNE FAC 2
SC NARB MONTPLAISIR
NARBONNE FU 2
FC BRIOLET 1
FC CORBIERES MEDIT
CEPAF

Classement deux meilleurs deuxième

Club	Points	Matches	BP	BC	Diff	Coefficient	Classement
CEPAF	13	5	23	2	+21	2.60	1
FC CORBIERES MEDIT	10	4	12	6	+6	2.50	2
CASTELNAUDARY 2	12	5	42	3	+39	2.40	3
FU NARBONNE 3	12	5	29	7	+22	2.40	4
ENT GRAND MALEPERE	12	5	13	6	+7	2.40	5
GFC 2	7	4	11	12	-1	1.75	6

Accède en D1 comme meilleur deuxième :

1^{er} CEPAF

2^{ème} FC CORBIERES MEDIT

Poule D2 - A	Poule D2 - B	Poule D2 - C
NARBONNE FU 3	G.F.C 2	F.C BRIOLET 2
GRUISSAN MJC	ST PAPOUL/ST MART/SOUIL	ENT GRAND MALEPERE
CUXAC D'AUDE	LEZAT F.C	CONQUES U.S 2
COURSAN E.C	CHALABRE F.C	E.T.S MALVOISE
HT/US MINERVOIS	COUGAING/ FAHVA	PAYS BASSE ARIEGE 2
S.C NARB MONTPLAISIR 2	LIMOUX PIEUSSE	TRAPPEL PENNAUTIER F.C
F.C.S.A.	PAMIERS	F.C MIREPOIX
U.F LEZIGNAN	C.O CASTELNAUDARY 2	1 J A
	F.C FOIX	F.C de la MALEPERE

--	--	--

Calendrier U15 Poule de 8 équipes :

Matches Aller : 24/11 – 8/12 – 15/12 – 12/01/2019 – 26/01 – 02/02/ - 9/02

Matches Retour : 16/03 – 23/03 – 30/03 – 06/04 – 11/05 – 18/05 – 25/05

Calendrier U15 Poule de 9 équipes :

Matches Aller : 24/11 – 8/12 – 15/12 – 22/12 - 12/01/2019 – 26/01 – 02/02/ - 9/02 – 17/02

Matches Retour : 16/03 – 23/03 – 30/03 – 06/04 – 13/04 - 11/05 – 18/05 – 25/05 – 1/06

CALENDRIERS COUPE et CHALLENGE

Coupe U17 :

1/4 – 6 janvier 2019

1/2 – 14 avril 2019

Finale – fin mai ou début juin

Challenge U17 :

1^{er} Tour – 2 décembre 2018

2^{ème} Tour – 6 janvier 2019

1/8 – 20 janvier 2019

1/4 – 24 février 2019

1/2 – 14 avril 2019

Finale – 8 mai 2019

Coupe U15 :

1/4 – 5 janvier 2019

1/2 – 13 avril 2019

Finale – fin mai ou début juin

Challenge U15 :

2^{ème} Tour – 1 décembre 2018

3^{ème} Tour – 5 janvier 2019

1/8 – 19 janvier 2019

1/4 – 23 février 2019

1/2 – 13 avril 2019

Finale – 8 mai 2019

FMI

Les sanctions prévu au PV N°8 du Comité Directeur prendrons effets à compter de la 2^{ème} phase.

Rappels :

- Si la FMI ne fonctionne pas, il faut utiliser la feuille papier. C'est le club recevant qui la fournit.
- La transmission de la FMI doit s'effectuer le plus rapidement possible et cela avant le lundi 12 heures.

- Les arbitres et les clubs doivent vérifier les mentions inscrites sur la FMI (réserves, sanctions, etc...) avant clôture.

- Si un joueur n'apparaît pas sur la FMI, mais est visible sur foot compagnon, il y a un problème quelconque avec ce dernier (non qualifiés, pas dans la bonne catégorie, etc....) dans ce cas la FMI doit être mise en application quand même. Le joueur en question ne pourra pas participer à la rencontre. - Tous les renseignements concernant les joueurs, dirigeants, éducateurs doivent être obligatoirement portés sur la FMI.

Le président de la Commission

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°13 du 15/11/2018

Présents : PITIE, BOUDET, TISSEYRE, ROQUE, MICHEAU**Excusés** : BONHOMME

⇒ Après approbation du procès verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

CATEGORIE U₁₃

Niveaux Poules	Défaut de licences Amendes 10 euros	Absence de feuille de match Amende 15 euros	Forfait Amende 15 euros
A			Trapel Pennautier

Reprogrammation Coupe de l'Aude

FC St-Nazaire 1- St Marcel/Moussan 1 – FC Corbière Med 2

FC Briolet 1 – O.Ozanam 1 – US Montagne Noire 1 – Trèbes FC 2

Programmé le 08/12/2018

14h Jongles 14h30 Matchs

US Minervois 1 – Armissan 1 – UF Lezignan/Luc 3 – UFC Narbonne 1
le 8/12/2018 à US Minervois 14h Jongles 14h30 Matchs

Tournoi Foot Clape Méditerranée

Mercredi 1^{er} mai 2019 Féminine U8/U9

Samedi 4 mai 2019 U6/U7 et U8/U9

Dimanche 5 mai 2019 U10/U11

Mercredi 8 mai 2019 U12/U13

Accord de la commission sous réserves habituelles

Attention à tous les niveaux de bien regarder internet le vendredi après 18h. Certain changement de date et de lieu peuvent intervenir.

CATEGORIE U11

Poule	Défaut de licences Amendes 10 euros	Absence de feuille de match Amende 15 euros	Forfait Amende 15 euros
C		SC ST MARCEL 1	
D		O. MOUSSAN MONTREDON 2	
G		LUC FC 1	
E			UFC NARBONNAIS 2

CATEGORIE U9

Traitement administratif du

Poule	Défaut de licences Amendes 10 euros	Défaut de licences Amende 10 euros	Forfait Amende 15 euros

A PARTIR DE LA SEMAINE PROCHAINE, LES LICENCES SERONT OBLIGATOIRES EN COURS DE VALIDATIONS OU VALIDÉS ! **SOUS PEINE D'AMENDE !**

CATEGORIE U7

Traitement administratif du 15 novembre 2018

Club recevant	Défaut de licences	Défaut de licences	Forfait
US Conques	ASC villalier 2 licences manquantes		
	Etoile Sportive Malvoise 1 licence manquantes		
Quillan FAHVA	FC Chalabre 1 licence manquante		
	Razès Olympique 3 licences manquantes		
	FC Cougaing 2 licences manquantes		
FC Malepere	US Montagne Noire 1 licence manquante		
	Trapel Pennautier 4 licences manquantes		
	FC Briolet 4 licences manquantes		
	FC Malepere 2 licences manquantes		
GFPLM	CO Castelnaudary 1 licence manquante		
	ES Fanjeaux 4 licences manquantes		
US Minervois	Haut minervois olympique 3 licences manquantes		
	FC Alaric 3 licences manquantes		

A PARTIR DE LA SEMAINE PROCHAINE, LES LICENCES SERONT OBLIGATOIRES EN COURS DE VALIDATIONS OU VALIDÉS ! **SOUS PEINE D'AMENDE !**

Le Président de la commission

COMMISSION DES FEMININES

PV N° 13 du 15 novembre 2018

Présidente Mme ROYER**Présents** : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien-**CHAMPIONNAT FEMININES A 8****DIMANCHE 18 NOVEMBRE 2018****POULE A****A 10H**ST PAPOUL - US MONTAGNE NOIRE
NAUROUZE LABASTIDE - LES MARTYS
FC MALEPERE - FANJEAUX**A 12H**

FC CRITOURIEN 2 - GFPLM

POULE B**A 10h**LUC /MOUSSAN – MALVES
ALARIC - FC BRIOLET
BASSIN F CARCASSONNAIS- VILLALIER
TRAPEL PENNAUTIER– UFC NARBONNE**INSCRIPTION 2^E PHASE**Les clubs sont informés que les engagements des nouvelles équipes seront clos le **jeudi 29 novembre 2018**.**TIRAGE COUPES FEMININES****Présents** : Mme ROYER – MS LACOUR-GIBERT-BOUTIE-PETROSINO**Clubs présents** : FC BRIOLET – FF BASSIN CARCASSONNAIS – FC MALEPERE**Coupe à 08 (15 et 16 décembre 2018)**NAUROUZE LABASTIDE- LUC/MOUSSAN
ST PAPOUL – GFPLM
FC BRIOLET – FC CRITOURIEN 2
FC MALEPERE – FC ALARIC**Coupe à 11 (05 et 06 janvier 2019)**BRIOLET/ ALARIC 3 – CUXAC D AUDE
TRAPEL/LES MARTYS 3 – FF BASSIN CARCASSONNAIS

(Compte tenu d'un impératif informatique les équipes 1 de BRIOLET/ ALARIC et TRAPEL/LES MARTYS sont notées 3 pour la coupe à 11)

La Présidente de la Commission

COMMISSION D'ENTRAIDE

PV N°13 du 15/11/2018

LOTO

Le loto de la commission d'entraide se déroulera le **mardi 04 décembre 2018 à 21h PEZENS.**



<u>1ère Quine</u>	<u>2ème Quine</u>	<u>3ème Quine</u>	<u>4ème Quine</u>
1 jambon 6 MAGRETS	2 canards gras avec foie	1 jambon 6 MAGRETS	2 canards gras avec foie

1ER CARTON PLEIN : Bon d'Achat de 150 €

<u>5ème Quine</u>	<u>6ème Quine</u>	<u>7ème Quine</u>	<u>8ème Quine</u>
2 canards gras avec foie	1 jambon 6 MAGRETS	2 canards gras avec foie	1 jambon 6 MAGRETS

2Eme CARTON PLEIN: Bon d'Achat de 150 €

<u>9ème Quine</u>	<u>10ème Quine</u>	<u>11ème Quine</u>	<u>12ème Quine</u>
1 jambon 6 MAGRETS	2 canards gras avec foie	1 jambon 6 MAGRETS	2 canards gras avec foie

3Eme CARTON PLEIN: Bon d'Achat de 150 €

<u>13ème Quine</u>	<u>14ème Quine</u>	<u>15ème Quine</u>	<u>16ème Quine</u>
1 jambon 6 MAGRETS	2 canards gras avec foie	1 jambon 6 MAGRETS	2 canards gras avec foie

4Eme CARTON PLEIN: Bon d'Achat de 200 €

DEUX CONSOLANTES

Le Président de la Commission